

CAP SUR LA RÉSILIENCE

janvier 2026 # 7

Le SIAHVV poursuit sa série de huit articles issus de la conférence scientifique du 27 mai dernier avec un focus sur les changements nécessaires liés à l'urbanisme et à l'approche partagée du risque.

Lors de la première table ronde de la conférence scientifique du 27 mai dernier, l'architecte Éric Daniel-Lacombe a posé les bases d'un changement de paradigme : « *L'urbanisme du XX^e siècle a été conçu pour maîtriser l'eau. Celui du XXI^e siècle doit composer avec elle.* » Pour ce professionnel de l'habitat, par ailleurs habilité à diriger des recherches au sein de l'Ecole Nationale d'Architecture de Paris-La Villette, l'idée n'est plus de s'opposer aux crues, mais de les intégrer dès l'amont.



DE LA CONTRAINTE À L'EFFET D'OPPORTUNITÉ

Face aux inondations, un cas d'école : le quartier Matra à Romorantin



Crue de 2016 : l'eau s'est arrêtée à quelques centimètres des planchers d'habititations et s'est évacuée en 24 heures contre 2 semaines dans le reste de la ville.

Source : <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/>

Les zones à risque ne doivent plus être vues uniquement comme des contraintes, mais comme des opportunités d'innovation.

À Romorantin, dans le Loir et Cher, Éric Daniel-Lacombe a conçu un quartier capable de résister à 1,50 mètre d'eau sans dommages. « *L'architecture doit devenir résiliente : surélevée, réversible, adaptée* », a-t-il expliqué. Le modèle consiste à bâtir des maisons perméables, capables de sécher vite, ou à créer des espaces publics multifonctions, capables d'accueillir temporairement l'eau.

Le professionnel plaide pour une véritable « *grammaire du risque* », qui reconsideère l'implantation des bâtiments, la gestion des sols, le rôle des espaces verts, la mobilité. Ce n'est plus la topographie qui doit s'adapter au bâti, mais l'inverse. « On ne peut plus raisonner en mètres carrés constructibles, mais en systèmes vivants. »

DE LA THÉORIE À L'ACTION TERRITORIALE



Dans son sillage, plusieurs intervenants ont souligné que ces principes ne peuvent pas rester à l'état de concepts. Ils doivent irriguer les documents d'urbanisme et plus largement les plans issus des politiques publiques : PLUi (Plan local d'urbanisme), SCOT (Schéma de cohérence territoriale), PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)...

Le futur **PAPI de l'Yvette** (Programme d'action de prévention des inondations) pourrait constituer un levier structurant, à condition d'associer dès l'amont les élus, les techniciens, les habitants et les concepteurs.

Dominique Bavoil, vice-président du SIAHVVY et maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, en est convaincu : « *Il faut changer nos habitudes. Repenser l'urbanisme, c'est aussi repenser notre mode de vie.* » Des pistes émergent : désimperméabilisation, végétalisation, adaptation des zones d'activités, gestion différenciée du ruissellement.

Le SIAHVVY s'inscrit dans cette dynamique, en accompagnant les projets et en proposant une expertise adaptée au territoire. « *L'urbanisme résilient, ce n'est pas un luxe. C'est une nécessité pour construire durablement* », a rappelé Michel Barret, président du syndicat, en conclusion des débats.

LE SIAHVVY : UN ACTEUR DE TERRAIN MOBILISÉ

La gestion intégrée des eaux pluviales sur le bassin versant de l'Yvette

Le SIAHVVY est porteur du **contrat territorial « Eau & Climat » 2020-2024** (CTEC), visant à adapter le territoire au changement climatique, et se réengage dans un nouveau contrat pour la période 2026-2030. Ainsi, depuis maintenant près de 5 ans, le **syndicat accompagne les différents acteurs** du bassin versant de l'Yvette qui en émettent le souhait, dans les démarches de **déconnexion des eaux pluviales**, par le biais de la désimperméabilisation, et de **végétalisation** des espaces publics.



La déconnexion permet de réduire les inondations par ruissellement urbain en évitant la saturation des réseaux d'eau pluviale, tandis que la végétalisation permet de créer des îlots de fraîcheur lors de fortes chaleurs.

Le rôle du syndicat est donc de mettre en place une dynamique afin de sensibiliser et tenter les communes, ou communautés d'agglomération, d'engager des projets d'intégration de l'eau de pluie à la parcelle : cours d'école, parking drainant, arbres de pluie, jardins urbains ...

En savoir plus ?



Pour aller plus loin



Prochain article à paraître :

Quand l'exceptionnel devient la norme